



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2018-132

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2018

# Sommaire

## CPOS

45-2018-07-31-001 - BGD-20180731142307 (11 pages)

Page 3

CPOS

45-2018-07-31-001

BGD-20180731142307

*Décision portant délégation de signature*

Établissement : Centre Pénitentiaire d'ORLÉANS SARAN

### **Décision portant délégation**

Vu le décret n°2006-337 du 21 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R57-6-24 et R57-7-5.

Vu l'article L 221-1 du code des relations entre le public et l'administration, alinéa 2,

#### **Article 1:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Soulmaz ALAVINIA, en qualité de directrice adjointe à la cheffe d'établissement, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 2:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Fanny DARGHAM en qualité de directrice adjointe, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 3:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Pascal MATHON, en qualité d'attaché d'administration, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 4:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Jocelyne ROUDIER, en qualité d'attachée d'administration, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 5:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Daniel CHARROIN, en qualité de directeur technique, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 6:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Edith MICHEL, en qualité de lieutenant pénitentiaire, cheffe de détention, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 7:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Ludovic HENON, en qualité de lieutenant pénitentiaire, adjoint à la cheffe de détention, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 8:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Christophe FOREAU, en qualité de commandant pénitentiaire, responsable de l'UHSA, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 9:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Alain BAPAUME, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint,

**Article 10:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Séverine BEJOT, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint,

**Article 11:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Lionel BIENVENU, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint,

**Article 12:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Loïc BROUDIN, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint,

**Article 13:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Caroline DELORMEL, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 14:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Manuella NIPHON, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 15:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Marie-Nadia NOËL, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint,

**Article 16:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Marilyne VILLENEUVE, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint,

**Article 17:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Jean ANZALA, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 18:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Fabien BENDHAFER, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 19:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Olivier BIREMBAUT, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 20:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Johanna CHEMIR, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 21:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Géraldine CHIAPPERO, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 22:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Gina CHOUX, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 23:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Jérôme DELMAS, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 24:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Doriane DUFOUR, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 25:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Samuel DUMONT, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 26:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Claude FAVRE, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 27:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Stéphane FROMENTIN, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 28:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Antoine GAUTHIER, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 29:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Patrick GOMAN, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 30:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Gina GUIOSE, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 31:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Laurent HERESON, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 32:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Serge JONNAIS, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 33:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à David LACHASSAGNE, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 34:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Jean-Luc LAFORCE, en qualité de major pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 35:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Stéphane LANDRY-ARTAUD, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 36:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Adèle LEBOUTEILLER, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 37:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Valérie LEFEBVRE, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 38:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Claude LOMBARDO, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 39:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Aude MEUNIER, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 40:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Fabrice MICHEL, en qualité de major pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 41:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Georgie MOULIN-SIMBA, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 42:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Xavier PANCRASSIN, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 43:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mickaël Roland PETIT, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 44:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mickaël POIRAUD, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 45:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mike POPOTE, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 46:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Denis PUSLECKI, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 47:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Christian QUINIOU, en qualité de major pénitentiaire, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 48:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Rémi ROGER, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 49:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Christophe SIMON, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom de la cheffe d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

*"Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication".*

A SARAN, le 31 juillet 2018

La directrice,  
Danièle BOILLÉE

**Décisions de la Cheffe d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)**

**Délégués possibles :**

- 1 : Adjoint à la Cheffe d'établissement
- 2 : Directeurs des services pénitentiaires
- 3 : Autres catégories A (attachés, directeurs techniques)
- 4 : Personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)
- 5 : Majors et 1ers surveillants
- 6 : Cheffe de détention, Adjoint à la Cheffe de détention et Chef UHSA

**Abréviation :** RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4	5	6
<b>Organisation de l'établissement</b>							
Élaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	X	X	X	X		X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X	X	X		X
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X	X	X	X		X
<b>Vie en détention</b>							
Élaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X	X		X		X
Désignation des membres de la CPU	D.90	X	X	X	X	X	X
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X	X	X	X	X	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	X	X	X	X	X	X
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X	X		X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X	X		X	X	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X	X		X	X	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X	X	X	X	X	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	Art 46 RI	X	X	X	X	X	X
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art 34 RI	X	X	X	X		X
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	X	X	X		X
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>							
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X	X	X	X	X	X
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X	X		X		X
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité d'objets, substances, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 RI	X	X	X	X	X	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI	X	X	X	X	X	X
Retenue d'équipement informatique	Art 19-VII RI	X	X	X	X	X	X
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 RI	X	X	X	X	X	X

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4	5	6
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X	X		X	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X	X	X	X		X
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	Art 7-III RI	X	X		X	X	X
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III RI	X	X		X	X	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	X	X		X	X	X
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R.57.6.24, al.3, 5°	X	X	X	X	X	X
<b>Discipline</b>							
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X		X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X	X	X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	X		X		X
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X	X		X		X
Élaboration du tableau de roulement des assesses extérieurs	R. 57-7-12	X	X	X	X		X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X	X				
Désignation des membres assesses de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	X		X		X
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X	X		X		X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	X		X		X
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X	X		X		X
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X	X	X	X	X	X
<b>Isolement</b>							
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	X	X	X	X		X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	X		X		X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X	X		X		X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X	X	X	X		X
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 R. 57-7-70	X	X		X		X
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	X	X		X		X
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X	X	X	X		X
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X	X		X		X
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X	X		X		X

Décisions concernées		Articles	1	2	3	4	5	6
<b>Mineurs</b>								
Présence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur		D. 514	X	X				X
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité		R. 57-9-12	X	X				X
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures		R. 57-9-17 D. 518-1	X	X				X
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus		D. 517-1	X	X				X
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle		D. 520	X	X				X
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>								
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir		D. 122	X	X	X	X		X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif		D. 330	X	X	X	X		X
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible		Art 30 RI	X	X	X	X		X
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif		Art 14-II RI	X	X	X	X		X
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite		Art 30 RI	X	X	X	X		X
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés		D. 332	X	X	X	X		X
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier		Art 30 RI	X	X	X	X		X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire		Art 24-III RI	X	X	X	X		X
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant		Art 24-III RI	X	X	X	X		X
<b>Achats</b>								
Fixation des prix pratiqués en cantine		D. 344	X	X	X	X		X
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine		Art 25 RI	X	X	X	X		X
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel		Art 19-IV RI	X	X	X	X		X
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique		Art 19-VII RI	X	X	X	X		X
<b>Relations avec les collaborateurs du SPP</b>								
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation		D. 389	X	X	X	X		X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé		D. 390	X	X	X	X		X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite		D. 390-1	X	X	X	X		X
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement		D. 388	X	X	X	X		X
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus		D. 446	X	X	X	X		X
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP		R. 57-6-14	X	X	X	X		X

Décisions concernées		Articles	1	2	3	4	5	6
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément		R. 57-6-16	X	X	X	X		X
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison		Art 33 RI	X	X	X			X
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves		D. 473	X	X	X	X		X
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>								
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux		R. 57-9-5	X	X	X	X	X	X
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire		R. 57-9-6	X	X	X	X	X	X
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement		R. 57-9-7	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches		D. 439-4	X	X	X	X	X	X
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>								
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5		R. 57-6-5	X	X	X	X		X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat		R. 57-8-10	X	X	X	X	X	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation		R. 57-8-12	X	X	X	X		X
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée		R. 57-8-19	X	X	X			X
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées		R. 57-8-23	X	X	X	X	X	X
<b>Entrée et sortie d'objets</b>								
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques		D. 274	X	X	X			X
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet		Art 32-I RI	X	X	X			X
Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire		Art 32-II, 3° et 4° RI	X	X	X	X		X
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire des publications écrites et audiovisuelles		Art 19-III, 3° RI	X	X	X	X		X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues		R. 57-9-8	X	X	X			X
<b>Activités</b>								
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale		Art 17 RI	X	X	X	X	X	X
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement		D. 436-3	X	X				X
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues		R. 57-9-2	X	X	X	X		X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations		D. 432-3	X	X	X			X
Déclassement ou suspension d'un emploi		D. 432-4	X	X	X	X	X	X
<b>Administratif</b>								
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature		D. 154	X	X	X	X		X

Décisions concernées		Articles	1	2	3	4	5	6
<b>Divers</b>								
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur		D.124	X	X	X	X		X
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir		712-8 D. 147-30	X	X	X	X		X
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné		D. 147-30-47 D. 147-30-49	X	X	X	X		
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée		706-53-7	X	X	X	X		X
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE		D. 32-17	X	X	X	X		X
Placement en cellule de protection d'urgence (CPROU)		Art 44 de la loi dite pénitentiaire du 24 novembre 2009 Art 7 RI	X	X	X	X		X

31/07/2018

La directrice,

Danièle BOILLÉE